



Madame, Monsieur, Cher Curiste,

Nous sommes heureux de vous retrouver.

La réouverture s'accompagne de la mise en place d'un nouveau protocole sanitaire exigé et validé par les autorités sanitaires. Voici les informations à retenir afin de préparer au mieux votre arrivée :

1° Lors de votre première consultation avec le médecin thermal et pour obtenir votre ordonnance de soins thermaux, vous devrez lui présenter :

- Si vous êtes vacciné(e), votre **certificat de vaccination** ou le flash code sur l'application « TousAntiCovid » attestant que vous avez bien bénéficié du schéma vaccinal complet ;
- Si vous n'êtes pas vacciné(e) ou si vous êtes en cours de vaccination, un **test RT-PCR négatif de moins de 72 heures**.

2° Qu'est-ce que le schéma vaccinal complet ?

Pour être considéré comme vacciné(e), vous devez avoir reçu :

- **deux injections** à au moins 3-4 semaines d'intervalle pour un vaccin à **ARNm** avec un délai de **14 jours après la 2e injection** ;
- **deux injections** à au moins 9 à 12 semaines d'intervalle pour le vaccin commercialisé par **AstraZeneca**, avec un délai de **14 jours après la 2e injection** ;
- **une seule injection** du vaccin de **Janssen** avec un délai de **14 jours après l'injection** ;
- **une seule injection** 3 à 6 mois **après une infection Covid-19** documentée (en dehors des cas particuliers).

Si vous n'êtes pas vacciné(e) (ou si vous êtes en cours de vaccination), la Direction Générale de la Santé demande aux curistes de réaliser des autotests deux fois par semaine. Cette mesure est laissée à l'entière responsabilité de chaque curiste. Ces autotests sont également recommandés pour les personnes vaccinées. Nous vous conseillons de vous procurer ces autotests en pharmacie avant votre départ (notez que pour toute la durée de la cure, il en faut 5). Ces autotests sont à votre charge (prix-limite de 5,20 € à la date d'aujourd'hui). En cas d'indisponibilité, les autotests peuvent être exceptionnellement remplacés par un test antigénique réalisable gratuitement en pharmacie.

Pour toute question relative aux autotests (réalisation, interprétation, conduite à tenir en cas de positivité,...), merci de questionner votre médecin thermal.

3° Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de l'établissement thermal, sauf pour les soins dont le protocole où les conditions de réalisation ne le permettent pas.

Il peut s'agir que d'un masque grand public de **catégorie 1** (Norme AFNOR SPEC S76-001) ou d'un **masque chirurgical**. Votre masque doit être changé toutes les 4 heures ou lorsqu'il est humide.

NB : les masques ne sont pas fournis par l'établissement. Vous devez donc prévoir un nombre de masques suffisants pour la durée de votre cure.

4° Cas particuliers :

- la présentation d'un test RT-PCR sur prélèvement salivaire (à la place d'un test naso-pharyngé) est admise pour les enfants de 6 à 16 ans non vaccinés.

-les accompagnants des curistes (enfants ou personnes non autonomes) qui accèdent à l'espace de soins, sont soumis aux mêmes conditions d'admission que les curistes.

Enfin, quel que soit votre statut vaccinal, nous vous remercions par avance de rester vigilant à l'apparition de symptômes potentiellement évocateurs de la Covid, et de respecter les gestes barrières et les autres mesures sanitaires qui vous permettront de profiter pleinement de votre cure, en toute sécurité.

Nous restons à votre écoute pour tout éclaircissement qui vous paraîtrait nécessaire. Dans l'attente du plaisir de vous accueillir, nous vous prions d'agréer, Cher Curiste, l'expression de nos salutations distinguées.

Cordialement,

Nathalie Defouilloy Gasnier
Présidente et Directrice Générale
Des Thermes de Vernet-les-Bains

THERMES DE VERNET-LES-BAINS

Allée du Parc - 66501 Vernet-les-Bains cedex - CS 90000

Tél. 04 68 05 52 84 - Fax 04 68 05 55 01 - Email : info@thermes-vernet.com

www.thermes-vernet.com